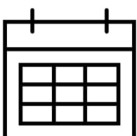


	Projet pilote VISITES A DOMICILE
	✓ Des seniors rendent visite bénévolement à d'autres seniors qui le souhaitent ✓ La mise en lien et le suivi sont assurés par le Service de la cohésion sociale de la Commune de Vevey
	✓ Début avril 2026 : Courrier canicule aux personnes de 75 ans et plus : • Information sur cette nouvelle proposition ✓ Début mai 2026 : Rencontre pour visiteur·euses et visité·es : • Précision des objectifs et limites • Constitution de duos ou trios (1 ou 2 visiteur·euses pour 1 personne visité·e) ✓ 15 mai – 15 septembre 2026 (veille caniculaire) : Les duos / trios fonctionnent de manière autonome : • Les visites peuvent avoir lieu pendant toute la période mais surtout lors d'alertes canicule • La fréquence et les moments de visite sont fixés d'un commun accord • Le Service de la cohésion sociale peut être sollicité en cas de besoin par les visiteur·euses ou les visité·es ✓ Septembre 2026 : bilan et réflexion sur la suite éventuelle
	✓ Formation offerte : Par une personne ressource proches aidants (CMS) : • Se rendre à domicile (manière d'agir, précautions à prendre, etc.) • Evaluer la situation (points d'attention, limites) ✓ Charte claire posant les responsabilités et limites ✓ Ecoute au besoin au Service de la cohésion sociale

Avec le soutien du Service de la cohésion sociale
Bernard Barmaz – Chargé de projets en action sociale
13.02.2026



Visites à domicile

Charte engageant les visité·es, les visiteur·euses et le Service de la cohésion sociale

Objectif

Le projet vise à offrir à des seniors isolé·es qui le désirent, des visites bénévoles à domicile par d'autres seniors, pendant la période de veille caniculaire si souhaité, mais surtout lors d'alertes canicule.

Il s'agit par cette action de créer du lien social, de lutter contre l'isolement et de participer à la prévention des difficultés en période de canicule.

Engagements mutuels

Toutes les personnes engagées dans ce projet :

- montrent du **respect** les unes par rapport aux autres ;
- garantissent la **confidentialité**, dans le cadre des limites posées ci-dessous.

La participation est volontaire et peut être interrompue à tout moment, sans justification.

Engagement du Service de la cohésion sociale

Il effectue la mise en lien entre personnes souhaitant s'engager dans ce projet.

Il est à disposition au besoin des visiteur·euses et des visité·es pour toute question.

Limites

Les personnes qui rendent visite ne sont pas des professionnel·les des soins ou du social. Elles ne doivent pas être mises en difficulté, ni assumer de responsabilité particulière. Ainsi :

- elles ne sont pas amenées à apporter une aide nécessitant une formation particulière (par exemple en matière d'aide à la mobilité, de soutien social, etc.) ;
- elles sont autorisées, en cas de doute sur la situation de la personne visitée ou de questions relatives à des soutiens ou aides éventuelles, à en faire part au Service de la cohésion sociale (021 925 53 18 ou 14) ;
- elles sont autorisées en cas de situation particulièrement critique à appeler les services d'urgences (centrale téléphonique des médecins de garde – 0848 133 133 – ou en cas d'urgence vitale le 144).

Vevey, le

La personne visitée

Le·la (les) visiteur·euse(s)

Pour le Service de la
cohésion sociale